



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

VAL-DE-MARNE

<p><b>COMPTE RENDU</b> <b>DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>du Mercredi 28 septembre 2016</b></p>
---

L'an deux mille seize , le Mercredi 28 septembre 2016 à 19 heures 00

Le Conseil Municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Monsieur le Maire le Vendredi 16 septembre 2016, conformément au Code général des collectivités territoriales (article L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

Etaient présents : M. LAFON, Maire; Mme LE BIDEAU, M. DENHEZ, Mme MARTIN Céline, M. BENSOUSSAN, Mme LIBERT-ALBANDEL, M. PANNETIER, Mme SÉGURET, M. LEBEAU, Mme VOISIN, M. BOISSIERE, Mme ROUGER, M. WALCH, M. MALÉ, Mme COUSTEIX, Mme KISILAK, M. MOTTE, Mme DUPRÉ, M. BELLELLE, Mme GAUVAIN, M. LOUVIGNÉ, Mme KAMINSKA, Mme TOP, Mme VALVERDE, M. BAUMIÉ, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme BELIPHANTE, Mme LOCQUEVILLE, M. SERFATI, M. TOURNE, Mme MARTIN Elsa, M. DIAKONOFF, M. BEAUFRÈRE, M. DIARRA, M. MANSOZ, Mme MAFFRE- SABATIER, Mme HAUCHEMAILLE, Mme COMBE, M. CAGANI

Etaient excusés : M. STEIN (pouvoir à Mme MAFFRE-SABATIER), M. SERNE (pouvoir à Mme HAUCHEMAILLE)

Etait absente : Mme HARTMANN (du début de la séance à la délibération relative à la convention avec l'EPIFIF)

Le Conseil a élu comme secrétaire : M. MALÉ



M. MALÉ est élu secrétaire de séance à l'unanimité

---

## RÉPONSES AUX QUESTIONS ORALES

M. Christophe BOISSIÈRE, Adjoint au Maire chargé du cadre de vie, de la propreté et des déplacements, répond à une question de Mme Muriel HAUCHEMAILLE, Conseillère municipale d'Europe Ecologie Les Verts de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux », relative au bilan de 6 mois du changement de parcours de la ligne de bus 318.

Mme Dominique LE BIDEAU, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire chargée des solidarités, de l'insertion des personnes en situation de handicap et de la famille, répond à une question de Mme Muriel HAUCHEMAILLE, Conseillère municipale de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux », relative à l'accueil de réfugiés à Vincennes.

M. Pierre LEBEAU, Adjoint au Maire chargé des grands travaux, de l'urbanisme et de l'habitat, répond à une question de Mme Anne-Marie MAFFRE-SABATIER, Conseillère municipale du Parti Socialiste de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux », relative aux travaux sur l'esplanade de l'Hôtel-de-Ville.

Mme Anne-Laurence ROUGER, Adjointe au Maire chargée de la petite enfance et de l'enfance, répond à une question de M. Pierre CHARDON, Conseiller municipal de la liste de la majorité municipale « Avec vous pour Vincennes », relative au bilan de la rentrée scolaire.

M. Marc WALCH, Adjoint au Maire chargé de la prévention, de la sécurité publique, des affaires juridiques et du domaine, répond à une question de M. Stéphane DIAKONOFF, Conseiller municipal de la liste de la majorité municipale « Avec vous pour Vincennes », relative à la Cité industrielle.

## I. FINANCES

### LE CONSEIL

- > **APPROUVE**, à la majorité 6 abstentions : MMes MAFFRE-SABATIER, HAUCHEMAILLE, COMBE, MM. STEIN, SERNE, CAGANI la **décision modificative n°2 pour l'exercice 2016 qui s'équilibre, en recettes et en dépenses, à hauteur de 122 000€ pour le budget principal de la ville.**
- > **PROCÈDE**, à l'unanimité, à la clôture du budget annexe de l'assainissement, **approuve le transfert direct des restes à réaliser issus du compte administratif 2015 et le transfert des résultats 2015 du budget assainissement au budget de l'établissement public territorial Paris Est Marne et Bois.**

## II. FINANCES, FISCALITÉ

### LE CONSEIL

- > **DECIDE**, à l'unanimité, d'instituer un abattement de 20% de la valeur locative moyenne des habitations de la commune, aux contribuables qui sont :
  - titulaires de l'allocation supplémentaire d'invalidité mentionnée à l'article L.815-24 du Code de la sécurité sociale,
  - titulaires de l'allocation aux adultes handicapés mentionnée aux articles L.821-1 et suivants du Code de la sécurité sociale,
  - atteints d'une infirmité ou d'une invalidité les empêchant de subvenir par leur travail aux nécessités de l'existence,
  - titulaires de la carte d'invalidité mentionnée à l'article L.241-3 du Code de l'action sociale et des familles,
  - ou qui occupent leur habitation avec des personnes visées ci-dessus.
- > **DECIDE**, à la majorité 4 voix contre : MMes MAFFRE-SABATIER, HAUCHEMAILLE, MM. STEIN, SERNE, - 1 abstention :M. CAGANI, **de créer un tarif pour la carte de stationnement délivrée aux personnes ayant une résidence secondaire à Vincennes.**

- > **AUTORISE, à l'unanimité, Monsieur le Maire à solliciter l'agrément pour les chèques émis par l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances comme mode de paiement complémentaire pour les séjours de vacances.**

### **III. INTERCOMMUNALITÉ**

#### **LE CONSEIL**

- > **DÉSIGNE, à la majorité 6 abstentions : MMes MAFFRE-SABATIER, HAUCHEMAILLE, COMBE, MM. STEIN, SERNE, CAGANI,**

**Madame Charlotte LIBERT-ALBANEL, Adjointe au Maire : Titulaire**

**Monsieur Laurent LAFON, Maire : Suppléant**

**comme représentants de la commune de Vincennes à la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges entre la Métropole du Grand Paris et ses communes membres.**

### **IV. RESSOURCES HUMAINES**

#### **LE CONSEIL**

- > **APPROUVE, à la majorité 1 abstention : M. CAGANI, les modifications apportées au tableau des effectifs du personnel communal.**
- > **FIXE, à l'unanimité, le taux de la vacation de deux heures des médecins des crèches à 90 € brut.**

### **V. DOMAINE**

#### **LE CONSEIL**

- > **DÉCIDE, à la majorité 2 voix contre : Mme HAUCHEMAILLE, M. SERNE, - 3 abstentions : Mme MAFFRE-SABATIER, MM. STEIN, CAGANI, , de prononcer le déclassement de la parcelle du domaine public située en retrait de l'axe de circulation piétonnier et au droit de l'immeuble sis, 9-11, rue Robert Giraudineau et approuve la cession de la parcelle susvisée au syndicat des copropriétaires de l'immeuble sis, 9-11, rue Robert Giraudineau au prix de 6 000 €.**

- > **APPROUVE**, à la majorité 6 abstentions : *MMes MAFFRE-SABATIER, HAUCHEMAILLE, COMBE, MM. STEIN, SERNE, CAGANI*, le principe de réalisation du programme de construction d'une résidence pour seniors avec services mixte privée et sociale sur la parcelle cadastrée section N n°51 sise, 6, avenue Pierre Brossolette, désigne la société DEMATHIEU-BARD IMMOBILIER en qualité de cessionnaire et approuve le principe de la cession de la parcelle susvisée au prix de 7 350 000 € HT après désaffectation et déclassement.

## **VI. LOGEMENT SOCIAL, HABITAT**

### **LE CONSEIL**

- > **APPROUVE**, à l'unanimité, la convention tripartite entre la Ville, l'OPH de Vincennes et la société Immobilière 3F portant les engagements pris dans le cadre de l'acquisition du patrimoine de l'OPH de Vincennes par la société Immobilière 3F et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.
- > **ACCORDE**, à l'unanimité, la garantie de la Ville à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 30 800 000 € souscrit par la société Immobilière 3F auprès de la Caisse des dépôts et consignations.  
Cet emprunt est destiné à financer l'opération d'acquisition du patrimoine de l'OPH de Vincennes.
- > **ACCORDE**, à l'unanimité, la garantie de la Ville à hauteur de 100 % pour le remboursement, d'un emprunt d'un montant global de 11 431 000 € se décomposant en deux prêts de 7 032 000 € et 4 399 000 € que la société Immobilière 3F se propose de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations.
- > **ACCORDE**, à l'unanimité, la garantie de la Ville à hauteur de 100 % pour le remboursement des prêts consentis par la Caisse des dépôts et consignations à l'Office Public de l'Habitat de Vincennes et transférés à la société Immobilière 3F.
- > **ACCORDE**, à l'unanimité, la garantie de la Ville à hauteur de 100 % pour le remboursement des prêts consentis par le Crédit Foncier de France à l'Office Public de l'Habitat de Vincennes et transférés à la société Immobilière.
- > **ACCORDE**, à l'unanimité, la garantie de la Ville à hauteur de 100 % pour le remboursement du prêt d'un montant initial de 1 084 500 € consenti par la Caisse Française de Financement Local à l'Office Public de l'Habitat de Vincennes et transféré à la société Immobilière 3F.

- > **ACCORDE**, à l'unanimité, la garantie de la Ville à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1.500€ souscrit par France Euro Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, relatif à l'opération d'acquisition-amélioration d'un logement sis 28 rue Victor-Basch.
- > **ATTRIBUE**, à l'unanimité, au département du Val-de-Marne une subvention abondant le Fonds de Solidarité Habitat à hauteur de 0,15 € par habitant soit 7 526€ pour l'année 2016.
- > **APPROUVE**, à l'unanimité, l'avenant numéro 3 à la convention d'intervention foncière proposé par l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France et autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

## VII. CULTURE, TOURISME

### LE CONSEIL

- > **AUTORISE**, à la majorité 2 voix contre : Mme HAUCHEMAILLE, M. SERNE, - 2 abstentions : Mme MAFFRE-SABATIER, M. STEIN, Monsieur le Maire à signer une convention cadre de partenariat pour la mise en valeur de l'Eglise Saint-Louis de Vincennes - Saint-Mandé avec l'Association diocésaine de Créteil, l'AMIVALE (Association pour le mise en valeur de l'Eglise Saint-Louis de Vincennes - Saint-Mandé) et la Ville de Saint-Mandé et décide d'attribuer une subvention de 40 000 € à l'association.
- > **DÉCIDE**, à la majorité 1 abstention : M. CAGANI, de créer un tarif unique par personne pour des activités artistiques et culturelles en lien avec les spectacles programmés dans le cadre de la saison culturelle, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016. La gratuité sera accordée pour ces mêmes activités proposées sur le temps scolaire.
- > **ATTRIBUE**, à l'unanimité, une subvention de 400 € à l'association *Au Pied de la Lettre*.

## VIII. PETITE ENFANCE

### LE CONSEIL

- > **APPROUVE**, à l'unanimité, les conventions avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne pour l'attribution de subventions pour les travaux réalisés dans les crèches Aubert, Bonhême, Burgeat, Domaine du Bois, Jarry, Jobard, Laitières et Liberté et autorise Monsieur le Maire à signer lesdites conventions.

## IX. SOLIDARITÉS

### LE CONSEIL

> **ATTRIBUE, à l'unanimité, une subvention aux associations suivantes :**

Association oecuménique d'entraide	1 200 €
Entraide de l'Eglise protestante unie de Vincennes	1 000 €
Entraide et partage - Collectif oecuménique d'action sociale de Fontenay-Montreuil-Saint-Mandé et Vincennes	2 000 €
Les restaurants du coeur - Relais du coeur du Val-de-Marne	2 400 €
Secours catholique	1 500 €
	8 100 €

## X. SANTÉ

### LE CONSEIL

> **APPROUVE, à l'unanimité, la Convention d'aide au fonctionnement d'un projet local dans le cadre du soutien de la fonction parentale, proposée par la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.**

## XI. RELATIONS INTERNATIONALES

### LE CONSEIL

> **ATTRIBUE, à l'unanimité, une subvention de 500 € à l'association « Maison des lycéens du lycée professionnel Jean-Moulin à Vincennes ».**

## XII. SPORTS

### LE CONSEIL

- > **APPROUVE**, à l'unanimité, l'avenant n°1 visant à modifier les horaires de mise à disposition des équipements sportifs prévus dans la convention d'objectifs pluriannuelle avec le *Club olympique vincennois* et autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant.
- > **APPROUVE**, à l'unanimité, l'avenant n°1 visant à modifier les horaires de mise à disposition des équipements sportifs prévus dans la convention d'objectifs pluriannuelle avec le *Rugby club de Vincennes* et autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant.
- > **APPROUVE**, à l'unanimité, l'avenant n°1 visant à modifier les horaires de mise à disposition des équipements sportifs prévus dans la convention d'objectifs pluriannuelle avec le *Vincennes volley club* et autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

## XIII. SÉCURITÉ PUBLIQUE

### LE CONSEIL

- > **DÉCIDE**, à la majorité 3 abstentions : Mme HAUCHEMAILLE, MM. SERNE, CAGANI, la mise en place d'un nouveau dispositif de vidéoverbalisation et l'extension sur les années 2017-2019 de la vidéoprotection et décide de solliciter une subvention auprès de l'Etat pour le remplacement des caméras anciennes, le raccordement de la caméra de l'esplanade Pompidou au Centre de Supervision Urbain, l'aménagement du local de la police municipale pour la mise en place de la vidéoverbalisation et l'extension sur les années 2017-2019 de la vidéoprotection.

## XIV. DÉLÉGATIONS DE SERVICES PUBLICS

### LE CONSEIL

- > **APPROUVE**, à la majorité 2 voix contre : Mme HAUCHEMAILLE, M. SERNE, - 4 abstentions : MMes MAFFRE-SABATIER, COMBES, MM. STEIN, CAGANI, le projet d'avenant n° 6 à la convention de gestion et d'exploitation du stationnement payant de surface et souterrain passée avec la société EFFIPARC et autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

## **XV. RAPPORTS ANNUELS**

### **LE CONSEIL**

- > **PREND ACTE, à l'unanimité, de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable présenté par le Syndicat des eaux d'Ile-de-France au titre de l'année 2015.**

—

**Monsieur le Maire annonce que la prochaine séance du Conseil municipal est fixée au mercredi 14 décembre 2016.**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h55 .**

**Le Président,  
Laurent LAFON**

**Le Secrétaire,  
Robert MALÉ**



### **Question sur le bilan de 6 mois du changement de parcours de la ligne de bus 318**

Monsieur le Maire,

Après 6 mois de changement de parcours du bus 318 dans le quartier République-Bérault, l'heure est au bilan d'étape. La RATP fera état de son bilan, au STIF, le 14 octobre, en votre présence. Il est dommage que ce bilan reste confiné à ce petit cercle de techniciens et d'élus.

Quand et comment comptez-vous partager les éléments donnés ce jour-là et l'élargir aux habitants, riverains et usagers, impactés par ce changement de parcours ? Comment seront prises les décisions durables pour la suite ?

Par ailleurs ne pensez-vous pas qu'une des solutions qui permettrait une sortie par le haut à l'ensemble des acteurs de ce dossier serait le passage en motorisation hybride voire 100% électrique, au plus vite, pour la ligne 318 ? La RATP confirme la faisabilité de cette évolution qui amoindrirait l'impact sonore pour le quartier où passe le bus. Comptez-vous le demander de lui permettre de faire passer la ligne 318 comme prioritaire pour un passage à des bus moins polluants et moins bruyants ?

Merci.

Réponse de Monsieur Christophe BOISSIÈRE, Adjoint au maire chargé du Cadre de vie, de la Propreté et des Déplacements, à la question orale des élus Europe Ecologie Les Verts de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux »

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, Chers collègues,

Vous nous interrogez une nouvelle fois sur le changement de parcours de la ligne 318.

Depuis le mois d'avril et votre question précédente sur le sujet, vous conviendrez avec moi qu'il me serait difficile de vous apporter de nouveaux éléments de réponse, puisque le bilan des 6 mois d'exploitation doit effectivement être présenté par la RATP le 14 octobre.

Bien évidemment, nous rendrons compte de ces éléments aux Vincennois qui nous ont sollicités, que ce soit par contact direct ou par l'intermédiaire des médias municipaux.

Vous nous demandez comment seront prises les décisions durables pour la suite. Je vous répondrai comme nous l'avons toujours fait : dans l'intérêt général, tout simplement. L'intérêt général, c'est aussi, comme vous le rappelez, l'évolution du parc des bus vers la motorisation hybride ou électrique.

Cette perspective s'inscrit dans le cadre du plan « Bus 2025 », que nous avons déjà évoqué ici-même et que M. Serne avait lui-même soutenu lorsqu'il était vice-président du STIF. Il doit permettre à l'ensemble du parc de la RATP d'être renouvelé en ce sens. Vous le savez donc bien, la faisabilité est une chose, la définition des priorités sur l'ensemble du territoire couvert par la RATP en est une autre.

Lors de nos échanges avec la RATP et le STIF, nous avons fait connaître notre souhait que cette ligne soit éligible prioritairement à ce changement. À cette demande, il nous a entre autres été rappelé que les véhicules de la ligne 318 n'étaient pas parmi les plus anciens du parc. Par ailleurs, il nous importe que puissent être prises en compte toutes les voies dans lesquelles les bus sont amenés à générer des nuisances sonores : c'est vrai également pour le bus 124 rue Charles Silvestri ou le bus 115 rue de Montreuil, entre autres.

La municipalité continuera bien sûr d'interroger la RATP et le STIF et de leur faire part de ses attentes sur les priorités suivies pour ce déploiement à Vincennes.

---



**Question de l'ensemble des élu-e-s écologistes et socialistes  
sur l'accueil de réfugiés à Vincennes**

Monsieur le Maire,

Il y a à peine plus d'un an l'émotion submergeait le monde devant la mort médiatisée d'un jeune enfant kurde sur une plage de Turquie. Dans la foulée de la prise de conscience planétaire qui s'ensuivit sur le sort terrible des réfugiés fuyant les combats et atrocités de la Syrie, de l'Irak, des régions passées sous le joug du terrifiant et autoproclamé Etat islamique, vous annonciez votre volonté de voir notre ville accueillir une famille de réfugiés.

Si l'on pouvait juger ce geste encore modeste, nous saluons à l'époque collectivement ce premier pas. Quelques mois plus tard nous vous interrogeons sur les suites données et vous nous indiquez que les choses étaient en cours mais pas simples et lentes. Notre question est donc simple : où en sommes-nous aujourd'hui ? Cette famille a-t-elle finalement été accueillie ? Avez-vous rempli l'engagement pris publiquement ?

Pensez-vous vous engager sous d'autres formes en faveur des réfugiés qui fuient ces zones où les combats continuent de faire rage ?

Merci.

Réponse de Madame Dominique LE BIDEAU, Première Adjointe au maire chargée des Solidarités, à la question orale commune de l'ensemble des élus de l'opposition des listes  
« Ensemble, Vincennes en mieux »

Mes Chers Collègues,

En effet, il y a plus d'un an maintenant, la Ville répondait présente à l'élan solidaire demandé par le Gouvernement aux communes afin d'apporter une réponse à la situation tragique vécue par les réfugiés Irakiens et Syriens.

Cette volonté avait d'ailleurs été réaffirmée, le 12 septembre 2015, lors d'une réunion de l'ensemble des Maires de France en présence du Ministre de l'Intérieur.

Lors du Conseil Municipal du 16 décembre dernier, vous vous inquiétiez de l'avancée de notre proposition et la réponse que je vous apportais alors, n'a, à ce jour malheureusement pas beaucoup évolué voire ... pas évolué du tout !

La Ville est prête mais n'a toujours pas été sollicitée par les autorités compétentes. Nous avons reçu au Conseil Départemental, à l'occasion d'une rencontre officielle, ce lundi 26 septembre Monsieur le Préfet, avec lequel nous avons pu nous entretenir de cette situation. Ce dernier a confirmé à l'ensemble des Conseillers départementaux présents, que plus de 2000 réfugiés avaient été accueillis depuis 2015 dans notre Département par le Guichet Unique de Demandeur d'Asile (GUDA). La majorité d'entre eux a été prioritairement orientée vers des structures d'accueil collectives et provisoires et le sont encore à ce jour.

Enfin, la paroisse Notre Dame de Vincennes très concernée aussi par cette démarche, a souhaité proposer un partenariat avec la Ville afin d'accélérer cet accueil pour qu'il devienne enfin concret.

Pour autant, si notre volonté reste intacte, les difficultés restent, elles aussi, bien entières ; tant que la situation de ces familles n'aura pas été étudiée ni même régularisée ... toute bonne volonté sera vaine...

Je conclurai par la surprise qui est la nôtre face au manque de réactivité de l'Etat dans la gestion de cette situation qui était pourtant il y a plus d'un an ... d'une extrême urgence !

---



### Réunion du Conseil municipal du 28 septembre 2016

#### **Question orale posée par Anne-Marie MAFFRE-SABATIER, au nom des élus socialistes de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux », sur les travaux sur l'esplanade de l'Hôtel-de-Ville**

Monsieur le Maire et Cher-e-s Collègues,

Comme vous le savez, les travaux de votre « Projet de Ville » qui se déroulent depuis 2011 prévoyaient pour l'été 2016 de reprendre complètement l'aménagement de l'esplanade de l'Hôtel-de-Ville par la pose d'un nouveau dallage, je site, en « calcaire de Comblanchien », sur les côtés, et en « quartzite vert », dans la partie centrale.

Cet espace devant accueillir la Journée des associations, le 3 septembre, et le Festival AMERICA, du 8 au 11 septembre, il semble que la fin des travaux ait dû être effectuée de façon précipitée.

Vous nous confirmerez que dans la partie centrale, le fait que les dalles apparaissent comme dépareillées, ne sont pas lisses et ont des épaisseurs différentes les unes des autres, fait partie du projet initial.

**Cependant, pour un œil non professionnel comme le nôtre, il semble que la pose hâtive ait entraîné des écarts variables entre les différentes rangées de dalles et que les jointures entre les dalles soient plus ou moins épaisses.**

**Aussi, permettez-nous, Monsieur le Maire de vous interroger :**

**Pouvez-vous nous confirmer de l'accélération de ces travaux leur permettant d'être terminés en temps et en heure n'entraînera pas de surcouts pour notre Ville ?**

**Que l'état actuel du dallage de l'esplanade de l'Hôtel-de-Ville est définitif et ne devra pas être repris ultérieurement par des travaux supplémentaires ?**

Réponse de Monsieur Pierre LEBEAU, Adjoint au maire chargé des Grands Travaux, de l'Urbanisme et de l'Habitat, à la question orale des élus socialistes de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux »

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, Chers collègues,

Vous avez souhaité nous faire part de vos interrogations concernant les travaux menés dans le cadre du Projet de ville sur l'esplanade de l'Hôtel de ville.

Vous le rappelez vous-même, l'essentiel de la place a pu être terminé pour que la Journée des associations et le Festival America s'y déroulent dans de bonnes conditions. Les dates de ces deux événements étaient bien sûr connues depuis longtemps et le planning des travaux avait été conçu en connaissance de cause, avec évidemment une marge de manœuvre. Celle-ci a été mise à profit pour pallier certains aléas de chantier et retards de livraison, et la qualité de certaines des dernières pierres reçues n'a par ailleurs pas été conforme aux attendus du marché.

La partie en quartzite verte, conçue par le paysagiste Michel PENA comme le prolongement logique de l'espace vert du cours Marigny, n'a pas vocation à être uniformément lisse. Il n'en reste pas moins que certaines pierres et certains joints sont insatisfaisants et trop irréguliers.

Sachez que les travaux effectués sur l'esplanade n'ont pas encore été « réceptionnés » définitivement par la Ville. Si des réserves doivent être émises, les reprises nécessaires seront programmées dans les meilleurs délais, et leur coût sera répercuté sur les entreprises responsables et non sur la Ville.

---

**QUESTION ORALE DU GROUPE DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE  
"AVEC VOUS POUR VINCENNES"**

Monsieur le Maire,

Alors que le mois de septembre s'achève, pourriez-vous, suite à votre visite dans les écoles, nous dresser un état des lieux de la rentrée des classes dans notre commune qui s'est déroulée le 1<sup>er</sup> septembre dernier ?

Je vous en remercie.

Réponse de Madame Anne-Laurence ROUGER, Adjointe au maire chargée de la Petite enfance et de l'Enfance, à la question orale de Monsieur Pierre CHARDON, Conseiller municipal de la liste de la majorité municipale  
« Avec vous pour Vincennes »

Mon Cher collègue,

Les élèves Vincennois étaient, en effet, plus de 4000 le 1<sup>er</sup> septembre dernier à reprendre le chemin de l'école.

Toutes les équipes éducatives étaient là pour leur réserver le meilleur accueil : directeurs, enseignants, ATSEM et animateurs. Une rentrée sans encombres confirmée par les chefs d'établissements qui s'est pourtant déroulée dans un contexte sécuritaire particulier, mais dont beaucoup de parents ont compris les enjeux.

Lors de notre visite dans les écoles, Monsieur le Maire, Alida VALVERDE, Jean-Louis MANSOZ vous et moi, avons eu le plaisir de constater que les travaux prévus cet été avaient été menés à bien offrant ainsi des conditions de retour optimales aux enfants. Les services municipaux ont, pendant tout l'été, consacré la majeure partie de leurs interventions aux travaux d'entretien et de rénovation des établissements. Ainsi, et pour ne citer que quelques exemples, les écoles de l'Est bénéficient désormais d'un sanitaire PMR, la cour de l'école élémentaire Roland-Vernaudon a été entièrement refaite, l'école du Sud a quant à elle reçu sa classe informatique mobile, les façades de la maternelle Clément-Viénot ont été traitées pour une meilleure isolation ...

Cette rentrée nous aura également permis d'apprécier l'adhésion des enseignants et des enfants aux nouveaux moyens informatiques déployés dans les écoles à travers un plan ambitieux de plus de 200 000 € en faveur des nouvelles technologies.

Le pari de la mise en place du temps d'étude désormais assuré par la Ville a lui aussi été relevé. Bien sûr, nous établirons un premier bilan dans quelques semaines, mais dès le 1<sup>er</sup> septembre, et c'est le plus important, les enfants ont pu être accueillis et ce malgré le peu de temps qui nous a été donné pour tout préparer.

Enfin, et il est important de souligner que l'évolution des effectifs suivie de très près par les services et de manière très efficiente a permis d'éviter une fermeture de classe à la maternelle du Nord. Notre action menée bien en amont, en mai dernier, auprès de l'Inspection Académique a été entendue ; preuve que la crédibilité de notre demande a reposé sur l'objectivité dont nous savons faire preuve face aux propositions de mouvements de classes que nous adresse la DASEN chaque année.

**QUESTION ORALE DU GROUPE DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE  
"AVEC VOUS POUR VINCENNES"**

Monsieur le Maire,

Le samedi 3 septembre dernier, un occupant de la *Cité industrielle* était blessé par balle suite à une altercation. Cet incident qui s'est produit dans la nuit, s'ajoute aux très nombreuses autres nuisances que les riverains subissent maintenant depuis plusieurs années.

Aussi, plus de dix ans après les premières démarches d'acquisition par voie d'expropriation diligentées par le Conseil Municipal de Vincennes, pouvez-vous nous faire un point sur les procédures en cours et relatives à la *Cité industrielle* ? Pouvez-vous nous communiquer des éléments tendant à rassurer les riverains sur une évolution prochaine de la situation ?

Je vous en remercie.

Réponse de Monsieur Marc WALCH, Adjoint au maire chargé de la Prévention, de la sécurité publique, des affaires juridiques et du Domaines à la question orale Monsieur Stéphane DIAKONOFF, Conseiller municipal de la liste de la majorité municipale  
« Avec vous pour Vincennes »

Mon cher Collègue,

Depuis le 13 décembre 2006, le Conseil Municipal de Vincennes a diligenté les premières démarches d'acquisition par voie d'expropriation, nécessaires à la réalisation d'un projet de lycée sur le site dit de la *Cité industrielle* à Vincennes.

Ce projet répondait dès l'origine à un besoin démographique, lui-même justifié par un pic de fréquentation des élèves qui se vérifie d'ailleurs sur le territoire vincennois depuis plusieurs années. Ce projet a très rapidement été entériné par la Région Ile-de-France, chargée de la construction des lycées.

La vocation de ce futur lycée (d'une capacité de 800 places) étant explicitement intercommunale (Vincennes, Fontenay-sous-Bois et Saint-Mandé), un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) a été créé afin de constituer les réserves foncières nécessaires à sa construction.

Le SIVU est depuis plus d'un an propriétaire des lieux. Or, à ce jour, nous sommes toujours dans l'attente des jugements qui statueront sur les recours formulés par les différents occupants actuels de la *Cité industrielle* afin de pouvoir envisager l'évacuation totale du site.

Parallèlement, les villes de Vincennes et de Fontenay-sous-Bois travaillent en étroite collaboration avec les services de la DRIHL (Direction Régionale et interdépartementale de l'Hébergement et du Logement) au relogement des familles identifiées comme établies à la *Cité industrielle* avant décembre 2015. Des réunions de travail ont également eu lieu avec les services de la Région sur le projet de construction du futur lycée.

Comme vous le soulignez, depuis de nombreux mois maintenant, les riverains du site subissent des nuisances sonores très régulières en raison de rassemblements ou fêtes organisés dans les lieux, voire des situations d'insécurité comme celle que vous évoquez dans votre question.

C'est dans ce contexte que Monsieur le Maire a souhaité écrire au Préfet du Val-de-Marne le 8 septembre dernier afin d'appeler à nouveau son attention sur cette situation qui n'a que trop duré.

Comme les riverains du site ont dû le constater, le Permis de Démolir a été délivré et affiché le 12 septembre dernier.

Une étape supplémentaire a été franchie ... Nous pouvons raisonnablement attendre d'autres avancées concrètes dans les prochaines semaines.